

Compte rendu de la réunion du Comité Syndical du jeudi 16 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le seize décembre à vingt heures trente, le Comité Syndical, légalement convoqué le sept décembre deux mil vingt et un, s'est réuni à la salle du SICOTRAL située au 2 voie de Chaume à Lerrain en séance publique.

De la Communauté de Communes Les Vosges Côté Sud Ouest :

Titulaires : ADAM Christian, ANDELOT Serge, BALAUD Frédéric, BOGARD Gérard, COTTEREAU Jacques, DESTRIGNEVILLE Hervé, FATET Pascal, GERARD Sylvaine, LALLOZ Jacques, THIERY Philippe et VAGNE Daniel.

Suppléant : Néant.

De la Communauté de Communes de Mirecourt Dompaire :

Titulaires : BISCH Stéphane, HUEL Jean Luc, NOEL Gérald, RAMBAUT Patrick, TISSIER Philippe, VAILLANT Christian et VIRION Jean-François.

Suppléant : Néant.

De la Communauté d'agglomération d'Epinal :

Titulaires : BLAISE Etienne, CASADEVALL Patrick, JOLLET Philippe et MAURICE Jean-François.

Suppléant : Néant.

Étaient Excusés : BEURNE Marie Odile, BOYE Pascal, FERRER Monique et THOMAS Jean-Marie.

Étaient Absents : GAUDE Michel et LELARGE Pascal.

Pouvoir : Madame FERRER Monique donne pouvoir à Monsieur ADAM Christian.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance à 20h35.

Le Président commence sa réunion et demande s'il n'y a pas de questions concernant le compte rendu de la réunion du 23 septembre 2021 envoyé par mail le 28 septembre 2021.

Le compte rendu est donc approuvé.

Sur proposition du Président, Sylvaine GERARD a été élue secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Création de 2 postes d'agents techniques.
2. Scission de la communauté de communes des Hautes-Vosges : EVODIA.
3. Débat sur notre politique sociale complémentaire.
4. Autorisation spéciale de dépenses avant le vote du budget primitif.
5. Montant des travaux de la déchèterie de Dompain.
6. Prêt pour le financement des travaux de la déchèterie de Dompain et de l'agrandissement du siège à Lerrain.

1- Création de 2 postes d'agents techniques

Le président explique qu'il convient de créer 2 postes d'agents techniques polyvalents car nous ne sommes pas assez nombreux pour la charge de travail que nous devons absorber. (Actuellement 17 agents à temps plein + 1 agent à 12h00)

Le travail en déchèterie ne cesse d'augmenter, surtout en haute saison, un agent supplémentaire viendra en renfort pour tourner sur les différents sites et ainsi venir « doubler » les gérants en cas de besoin et effectuer les remplacements en période d'absence.

Le second poste sera dédié au remplacement d'un agent qui partira en retraite courant de l'année 2022, il convient pour notre bon fonctionnement d'anticiper et d'effectuer les formations nécessaires aux différentes tâches.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité

DECIDE

De créer deux postes d'adjoints techniques territoriaux à temps complet ouverts aux grades de :

- Adjoint technique principal de 1ère classe
- Adjoint technique principal de 2e classe
- Adjoint technique et d'inscrire les crédits au budget.
-

2- Scission de la communauté de communes des Hautes-Vosges : EVODIA.

Le président explique que suite à la scission de la communauté de communes des Hautes-Vosges, deux nouvelles communautés de communes vont être créées au 1^{er} janvier 2022 : La Communauté de Communes Gérardmer Hautes Vosges et la Communauté de Communes Hautes Vosges. Cela entraîne la création de nouvelles personnes morales de droit public et par conséquent la disparition de la communauté de communes des Hautes Vosges d'origine.

Considérant que les nouvelles communautés de communes ont donc engagé une procédure d'adhésion anticipée à EVODIA sur le fondement de l'article L5211-18 du code général des collectivités territoriales (CGCT) afin d'assurer une continuité dans l'exercice des compétences déléguées.

Considérant que le comité syndical d'EVODIA à l'unanimité à accepter le 06 décembre 2021 l'adhésion anticipée des 2 nouvelles communautés de communes.

Le président propose au comité syndical d'accepter les demandes d'adhésion anticipées à EVODIA de :

- La communauté de communes de Gérardmer Hautes Vosges et la communauté de communes des Hautes Vosges à compter du 1^{er} janvier 2022.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'accepter** les demandes d'adhésion anticipée à EVODIA de la communauté de communes de Gérardmer Hautes Vosges et la communauté de communes des Hautes Vosges à compter du 1^{er} janvier 2022
- **D'autoriser** le président à assurer tout acte correspondant.

3- Débat sur notre politique sociale complémentaire.

Dans le cadre de l'ordonnance du 18 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique, il convient au comité syndical de débattre sur les garanties accordées aux agents.

Le président expose un récapitulatif de la politique sociale complémentaire du SICOTRAL :

Le SICOTRAL adhère au centre de gestion pour les complémentaires « prévoyance » et « santé » afin de proposer aux agents un système de contrats collectifs qui permet une meilleure mutualisation des risques et un coût moindre que les contrats individuels.

Pour la santé : nous participons à hauteur de 10 € / agent et par mois.

Pour la prévoyance : nous participons à hauteur de 6.50 € / agent et par mois.

Ces participations financières ne peuvent être mise en place que si l'agent adhère aux contrats proposés par la collectivité.

Après en avoir débattu, le comité syndical, à l'unanimité **DECIDE** :

- De continuer à adhérer au centre de gestion pour les complémentaires « prévoyance » et « santé » afin de proposer aux agents un système de contrats collectifs qui permet une meilleure mutualisation des risques et un coût moindre que les contrats individuels.

- De continuer à participer pour la santé : à hauteur de 10 € / agent et par mois et pour la prévoyance à hauteur de 6.50 € / agent et par mois.

4- Autorisation spéciale de dépenses avant le vote du budget primitif.

Monsieur le président, explique à l'assemblée que dans l'attente du vote du budget, la collectivité peut, par délibération de son comité syndical, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, donc de payer, des dépenses d'investissements dans la limite de 25% des investissements budgétés l'année précédente.

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services, il est proposé au Comité Syndical, l'ouverture des crédits avant le vote du budget 2022 des dépenses d'investissements.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au comité syndical de faire application de cet article à hauteur maximale de 25 % des dépenses budgétées en 2021.

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité, **APPROUVE** cette décision.

5- Montant des travaux de la déchèterie de Dompaire

Le président explique que Le projet d'extension de la déchèterie de Dompaire suit son cours :

Nous avons travaillé en collaboration avec le maître d'œuvre pour établir nos besoins afin d'établir un plan et le chiffrage des travaux.

Pour ce projet, le Sicotral répondra à l'appel à projet « déchèterie exemplaire » de la région Grand Est en favorisant le réemploi et les nouvelles filières de recyclage. Comme vous pouvez le voir sur le plan, l'objectif de la rénovation est aussi de sécuriser le site avec une entrée pouvant stocker des véhicules sur le site, une sortie pour les usagers et une autre zone dédiée aux camions. Nous souhaitons conserver le bâti existant afin de limiter le génie civil et de créer une grande aire à plat unique dans les Vosges qui soit modulable et adaptable aux évolutions futures.

- **Une zone pour des compacteurs à plat** : outre préserver le bâti existant, ces compacteurs réduiront le nombre de rotations des camions et limiteront notamment la consommation de carburant.

Ces compacteurs permettront aussi de redéployer les bennes compactrices présentes actuellement sur la déchèterie de Dompaigne vers les autres déchèteries du SICOTRAL afin de réduire davantage le nombre de rotations. Cette opération permettra d'économiser 8 828 € de transport en plus.

Ainsi avec cet investissement, le SICOTRAL estime une économie potentielle de 27 236 € de transport par an.

- **Deux zones dédiées au réemploi qui comprendront**
 - **une zone dédiée à une association d'insertion** lui permettant de détourner des objets réutilisables qui seront revendus en recyclerie à son profit. Par cette opération, le Sicotral favorise l'emploi et l'insertion des personnes en difficulté sur son territoire.
 - **une zone de gratuité** où des matériaux réutilisables comme des planches ou des carrelages pourront être déposés et repris par les usagers.

Ainsi ces zones de réemploi favoriseront la valorisation d'objets et de matériaux en bon état tout en évitant les coûts de transport et d'élimination.

Le président expose le détail du plan de financement prévisionnel pour la rénovation de la déchèterie de Dompaigne,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité **APPROUVE**

le plan de financement pour un total général des dépenses de 835 942.50 €

6- Prêt pour le financement des travaux de la déchèterie de Dompaigne et de l'agrandissement du siège à Lerrain.

Le président propose d'avoir recours à un emprunt de 1 000 000 € sur 20 ans pour financer les travaux de déchèterie de Dompaigne et de l'agrandissement du siège à Lerrain.

Cet emprunt nous donnera une aisance financière et nous permettra d'évoluer et de continuer à réaliser des projets pour l'avenir de la collectivité.

Nous avons consulté différentes banques pour avoir leurs propositions :

BANQUES	TAUX FIXE
Crédit agricole	0.85 %
Caisse d'épargne	0.95 %
Crédit Mutuel	0.95 %
Banque populaire	1.11 %

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

SOLLICITE

un prêt de 1 000 000 € sur 20 ans auprès du Crédit Agricole Alsace Vosges au taux d'intérêt fixe à 0.85 % avec remboursement trimestriel.

et AUTORISE

Monsieur le Président du SICOTRAL, à signer tous documents à intervenir.

La séance est levée à 21h15.

Le Président,

Christian ADAM

